

## RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES DISPERSIONS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, au Règlement des cimetières en vigueur

Loi n°2008-1350 du 19 janvier 2008 relative à la législation funéraire a donné un statut juridique aux cendres des personnes ayant opté pour la crémation.

L'article L.2223-18-2 précise ainsi « A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité soit conservées dans l'urne cinéraire [...], soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40, soit dispersées en pleine nature, sauf sur la voie publique. »

L'article L. 2223-18-3 : en cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

La circulaire NOR0915243 C précise qu'en cas de dispersion en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit au préalable le déclarer au Maire de la commune de dispersion.

Pour la dispersion en mer, la commune de rattachement sera celle du port ou du mouillage de départ du bâtiment. Il convient d'autre part de se conformer à la réglementation maritime.

**Art 9 du règlement des cimetières :** Aux jardins du Souvenir, seules les gerbes et fleurs naturelles pourront y être déposées, dans les espaces aménagés à cet effet dans les 3 cimetières albigeois y compris le jardin des souvenirs dédié aux enfants nés sans vie du cimetière des Planques.

Tout objet (ornements funéraires, souvenirs ...), fleurs artificielles sont interdits.

**Cimetière :**     Caussels     Les Planques     La Madeleine

**Intervenant :**     Famille     Pompes Funèbres / Crématorium :.....

**Date :** .....    **Heure :** .....

**Défunt :**    **Nom-Prénom :** .....    Nom de naissance :.....

Décédé(e) le : .....    ville :.....

Né(e) le : .....    ville :.....

La crémation a eu lieu le : .....ville :.....

**Demandeur :**    Nom Prénom / entreprise mandatée : .....

Adresse : .....    ville :.....

Lien de parenté : .....

si la famille souhaite disperser le défunt au même endroit qu'un autre membre de la famille déjà dispersé dans l'un de nos cimetières, nous indiquez ses nom et prénom(s) ainsi que sa date de décès et de crémation .....

Je certifie par la présente être mandaté pour pourvoir aux funérailles du défunt susnommé et garantir expressément la ville d'Albi contre toute réclamation pouvant survenir du fait de cette dispersion dont je prends l'entière responsabilité.

Le .....    **Signature du demandeur,** .....

**Signature et cachet de l'intervenant :** .....

- la présente demande doit parvenir au service des cimetières **24h avant l'horaire prévu**

- **un acte de décès et une attestation de crémation** doivent être transmis lors de la demande